EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres:

En exercice: 29

Présents : **19** Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : 25

Date de la convocation : 1er/07/2019

Date d'affichage: 02/07/2019

de la Commune de COGOLIN Séance du mardi 09 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le neuf juillet à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS: Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR -

<u>POUVOIRS</u>: Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Valérie ROBIN à Eric MASSON / Jonathan LAURITO à Jeanne LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE /

<u>ABSENTS</u>: Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Manuel REQUIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Il appartient au Conseil municipal de dénommer les voies, parkings et ronds-points, etc... De même, le Maire tient de ses pouvoirs de police généraux le droit de contrôler les dénominations de toutes les voies y compris privées.

Il convient de dénommer une impasse privée appartenant à la résidence La Cauquière, dont le nom est absent ; la proposition est la suivante :

- impasse du Platane

conformément au plan ci-annexé.

N° 2019/076

DENOMINATION DE VOIE: IMPASSE DU PLATANE

CM du 09/07/2019

N° 2019/076

DENOMINATION DE VOIE : IMPASSE DU PLATANE

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette dénomination.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ENTERINE la dénomination ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A l'UNANIMITE.

Le Maire,

Man Highnal ANCAD